



RHJ INTERNATIONAL SA

société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Avenue Louise 326

1050 Bruxelles, Belgique

Registre des personnes morales n° 0866.015.010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

18 SEPTEMBRE 2007

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE – CONSTITUTION DU BUREAU

La séance s'est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. D. Ronald Daniel.

Langue de travail

Le Président a précisé que, conformément à la loi, la langue officielle de l'assemblée sera le français et que les langues de travail seront le français et l'anglais. Il a précisé que les interventions faites dans l'une des deux langues seront traduites simultanément dans l'autre langue et que des écouteurs avec boîtiers de transmission sont à la disposition des participants qui souhaitent bénéficier de ces traductions.

Composition du bureau

Le Président a indiqué que, conformément à l'article 30 des statuts de la Société, le bureau de l'assemblée est composé du Président et de M. Robert E. Ewers, Jr., General Counsel de la Société, qui a été désigné comme Secrétaire de l'Assemblée.

VÉRIFICATIONS FAITES CONCERNANT LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

Le bureau a fait rapport à l'assemblée sur les vérifications qu'il a opérées au cours des formalités d'enregistrement des participants, en vue de constater la correcte constitution de l'assemblée.

Convocation des actionnaires

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs de l'avis de convocation paru au Moniteur belge et dans L'Echo du 20 et 21 août 2007 ont été remis au bureau.

Le texte de la convocation ainsi qu'un modèle de procuration ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société à partir du 20 août 2007 et le Rapport Annuel ainsi que les documents relatifs aux comptes annuels consolidés et non consolidés ont été rendus disponibles le 23 août 2007.

Le bureau a également constaté que des lettres ont été envoyées aux administrateurs et aux commissaires, contenant une copie de la convocation ainsi que les autres documents requis par le Code des sociétés belge.

Le Président a constaté que des copies de la convocation ont été mises à disposition des participants à l'entrée de la salle de l'assemblée.

Documents mis à disposition des actionnaires

Le bureau a conclu que la Société a pris les mesures nécessaires pour permettre aux actionnaires de prendre connaissance du Rapport Annuel de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 mars 2007 ainsi que des comptes annuels non-consolidés relatifs à cet exercice social et des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires y afférents.

Le bureau a constaté que des copies de ces rapports et comptes sont mises à disposition des participants à l'entrée de la salle de l'assemblée.

Vérification des pouvoirs des actionnaires participants

Les récépissés de dépôt ou les certificats de blocage des actions au porteur et les procurations ont été soumis au bureau en vue de la vérification du respect des règles de participation à l'assemblée.

Par ailleurs, les documents établissant la capacité des individus agissant en qualité de représentant ou mandataire de personnes morales ont été soumis au bureau.

Liste des présences

Une liste des présences a été établie, reprenant le nom et l'adresse de tous les actionnaires qui prennent part à l'assemblée en personne ou par mandataire. Elle a été signée par chacun des actionnaires ou mandataires d'actionnaires présents et, après vérification, par le Président et le Secrétaire de l'assemblée.

Nombre total d'actions détenues par les actionnaires participants/représentés

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée détiennent 25.512.723 actions sur un total de 85.545.547 actions émises par la Société.

Étant donné que ni la loi ni les statuts de la Société n'imposent de quorum pour la tenue de la présente assemblée, le bureau a constaté que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Tiers présents à l'assemblée

Outres les personnes précitées, ont également assisté à l'assemblée les personnes suivantes :

- Monsieur Timothy C. Collins, *Co-Chief Executive Officer* et Administrateur ;
- Monsieur Leonhard Fischer, *Co-Chief Executive Officer* ;
- Messieurs Victor Halberstadt, Björn König, Jun Makihara et Jeremy W. Sillem, membres du Conseil d'Administration. [Messieurs Harvey Golub et Lord Jacob Rothschild ont également participé par voie de télé/vidéo conférence] ;
- Monsieur Jean-Marc Roelandt, *Chief Financial Officer* ;
- Monsieur Arnaud Denis, *Investor Relations Officer* ;

- KPMG Reviseurs d'Entreprises (représentée par Monsieur Olivier DeClerq) et BDO Reviseurs d'Entreprises (représentée par Monsieur Félix Fank) ;
- Linklaters De Bandt (représenté par Monsieur Gilles Nejman), conseil de la Société ;
- Certains membres du personnel de la Société, et des firmes engagées par celle-ci, chargés de fonctions logistiques dans le cadre de l'assemblée.

Le bureau a invité ensuite l'Assemblée Générale à constater la validité de sa composition et son pouvoir pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Par assentiment unanime, l'Assemblée Générale s'est reconnue valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Le bureau a relevé que l'ordre du jour est le suivant, concernant l'exercice social clôturé au 31 mars 2007 :

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.
2. Présentation des rapports des Commissaires sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.
3. Présentation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.
4. Approbation des comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.

Proposition de décision : approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007, en ce compris l'affectation du résultat suivante :

| | |
|---|-----------------------|
| Bénéfice de l'exercice : | + JPY 4.164 millions |
| Perte reportée de l'exercice social précédent : | - JPY 11.001 millions |
| Transfert provenant du capital : | + JPY 30.001 millions |
| Transfert à la réserve légale : | + JPY 208 millions |
| Transfert aux réserves disponibles : | + JPY 19.000 millions |
| Bénéfice à reporter : | + JPY 3.956 millions |

5. Décharge aux Administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge à Messieurs D. Ronald Daniel, Timothy C. Collins, Harvey Golub, Jeffrey M. Hendren, Victor Halberstadt, Björn König, Jun Makihara, Lord Jacob Rothschild et Jeremy W. Sillem pour l'exécution de leur mandat d'Administrateurs au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.

6. Décharge aux Commissaires.

Proposition de décision : donner décharge à KPMG Reviseurs d'Entreprises (représentée par Monsieur Benoit Van Roost, associé) et BDO Reviseurs d'Entreprises (représentée

par Monsieur Félix Fank, associé) pour l'exécution de leur mandat de Commissaires au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.

7. Nomination d'Administrateur.

Proposition de décision : nommer M. Leonhard Fischer en qualité d'administrateur en date du et avec effet au 18 septembre 2007, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2008.

8. Nomination du Commissaire (pour l'examen des comptes annuels non consolidés).

Proposition de décision : nommer KPMG Reviseurs d'Entreprises (représentée par M. Benoit Van Roost, associé) en tant que Commissaire pour l'examen des comptes annuels non consolidés et ce, pour une période de trois ans qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2010. La rémunération annuelle de KPMG Reviseurs d'Entreprises, au titre de commissaire des comptes annuels non consolidés, sera de 20.000 euros, TVA et frais non inclus.

Le bureau a indiqué que les rapports du Conseil d'Administration ainsi que ceux des Commissaires de même que les comptes consolidés et non consolidés ne seraient pas lus puisqu'ils ont été communiqués précédemment aux participants.

COMMENTAIRES

Monsieur Collins, en sa qualité de *Co-Chief Executive Officer*, a commenté les activités et résultats de la Société.

Monsieur Jean-Marc Roelandt, en sa qualité de *Chief Financial Officer*, a commenté les résultats financiers de la Société.

Le bureau a mentionné à l'Assemblée Générale que de plus amples informations sur les activités et les résultats de l'exercice social écoulé sont disponibles dans le Rapport Annuel de la Société, qui a été précédemment mis à la disposition des participants.

QUESTIONS

Le Président a invité les participants qui le souhaitent, à poser les questions qu'ils auraient concernant les points à l'ordre du jour.

Après avoir ainsi offert la possibilité de poser des questions, le Président a constaté la clôture de la discussion.

SCRUTIN

Le bureau a rappelé à l'Assemblée Générale que les résolutions à l'ordre du jour sont les suivantes :

- l'approbation des comptes annuels non consolidés de la Société relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007 ;

- l'octroi de la décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2007 ;
- l'octroi de la décharge aux Commissaires pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2007 ;
- la nomination de Leonhard Fischer en qualité d'Administrateur de la Société et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle ; et
- la nomination de KPMG Reviseurs d'Entreprises (représentée par M. Benoit Van Roost, associé) en qualité de Commissaire de la Société (pour l'examen des comptes annuels non consolidés), et ce, pour une période de trois ans qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2010.

Le bureau a rappelé à l'Assemblée Générale que chaque proposition de décision qui figure à l'ordre du jour doit, pour être valablement adoptée, recueillir 50 % des voix plus une, conformément à l'article 31 des statuts. Le bureau a indiqué que, conformément à l'article 31 des statuts, le vote peut être fait à main levée mais que, puisqu'il y a des mandataires disposant d'instructions de multiples actionnaires (avec peut-être de multiples instructions), il a demandé à chaque représentant qui votera d'identifier par nombre d'actions les votes pour, contre et les abstentions, concernant chaque résolution.

Le bureau a rappelé à l'Assemblée Générale que chaque action donne droit à une voix seulement.

DÉLIBÉRATION - RÉOLUTIONS

Le bureau a soumis ensuite au vote de l'Assemblée Générale chacune des propositions de décisions qui figurent à l'ordre du jour.

1. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition d'approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2007, en ce compris l'affectation du résultat suivante :

| | | |
|---|---|-----------------------|
| Bénéfice de l'exercice : | + | JPY 4.164 millions |
| Perte reportée de l'exercice social précédent : | - | JPY (11.001) millions |
| Transfert provenant du capital : | + | JPY 30.001 millions |
| Transfert à la réserve légale : | + | JPY 208 millions |
| Transfert aux réserves disponibles | + | JPY 19.000 millions |
| Bénéfice à reporter : | + | JPY 3.956 millions |

Cette proposition a été mise aux voix. Elle a été adoptée comme indiqué ci-dessous :

| | |
|--------------------|------------|
| POUR | 25.443.422 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 69.301 |

2. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de donner décharge à Messieurs D. Ronald Daniel, Timothy C. Collins, Harvey Golub, Jeffrey M. Hendren, Victor Halberstadt, Björn König, Jun Makihara, Lord Jacob Rothschild et Jeremy W. Sillem pour l'exécution de leur mandat d'administrateurs au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.

Cette proposition a été mise aux voix. Elle a été adoptée comme indiqué ci-dessous :

| | |
|--------------------|------------|
| POUR | 25.443.422 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 69.301 |

3. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de donner décharge à KPMG Reviseurs d'Entreprises (représentée par Monsieur Benoit Van Roost, associé) et à BDO Reviseurs d'Entreprises (représentée par Monsieur Félix Fank, associé) pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2007.

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

| | |
|--------------------|------------|
| POUR | 25.433.422 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 69.301 |

4. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de nommer M. Leonhard Fischer en qualité d'administrateur en date du et avec effet au 18 septembre 2007, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2008.

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

| | |
|--------------------|------------|
| POUR | 25.512.722 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 1 |

5. Le bureau a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de nommer KPMG Reviseurs d'Entreprises (représentée par M. Benoit Van Roost, associé) en tant que Commissaire pour l'examen des comptes annuels non consolidés et ce, pour une période de trois ans qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2010. La rémunération annuelle de KPMG Reviseurs d'Entreprises, au titre de

commissaire aux comptes annuels non consolidés, sera de 20.000 euros, TVA et frais non inclus.

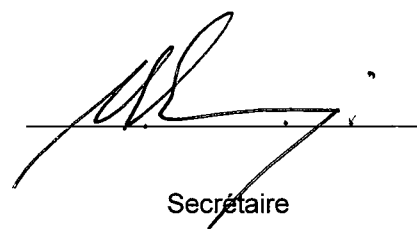
| | |
|--------------------|------------|
| POUR | 25.512.722 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 1 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15 heures 20.

L'Assemblée Générale a dispensé le Secrétaire de donner lecture du procès-verbal, dont une version est établie en français et une version est établie en anglais. Le Président a invité les actionnaires et les mandataires d'actionnaires qui le souhaitent à signer le procès-verbal.



Président



Secrétaire